

SENSIBILISER la POPULATION LOCALE et TOURISTIQUE à l'AGRICULTURE de MONTAGNE et ses PRODUITS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Sensibiliser la population à l'Alimentation, la Santé, l'Environnement, la Gastronomie ou encore à la Culture

- Sensibiliser la population à l'Agriculture locale durable, à l'Alimentation et la Santé
- Sensibiliser la population à la richesse du patrimoine culinaire de Maurienne
- Affirmer l'identité agricole et culinaire "Maurienne"
- Attirer de nouveaux publics dans le milieu agricole (animations "AgriCulturelles")
- Développer les solidarités et les synergies entre acteurs du territoire sur des actions de sensibilisation et d'animation (social, environnement, agriculture, culture...)

TYPE DE DÉPENSES ÉLIGIBLES



3 sous actions	SENSIBILISATION À L'AGRICULTURE/ ENVIRONNEMENT/ SANTÉ	SENSIBILISATION AU PATRIMOINE CULINAIRE	MISE EN ŒUVRE D'ANIMATIONS "AGRICULTURELLES"
Formations et voyages d'études	✓	✓	✓
Dépenses de personnel et frais de déplacement	✓	✓	✓
Conception et création (externalisées ou internalisées) de matériels pédagogiques et didactiques	✓	✓	✓
Acquisition de matériels pédagogiques et didactiques	✓	✓	✓
Frais d'organisation d'événements et d'animations	✓	✓	✓
Frais de diffusion et de création d'outils de communication	✓	✓	✓



BÉNÉFICIAIRES

Etablissements publics	✓	✓	✓
Agriculteurs	✓	✓	✓
Fondations reconnues d'utilité publique	✓	✓	✓
Associations loi 1901	✓	✓	✓
Collectivités territoriales et leurs groupements	✓	✓	✓
Micro, petites et moyennes entreprises	✓	✓	✓
Chambres consulaires	✓	✓	✓
Etablissement scolaires primaires et secondaires (publics et privés)	✓	✓	✓

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Définition de "Professionnels dans le domaine des Arts vivants" : photographe, cinéaste, vidéaste, peintre, plasticien, sculpteur, artiste musicien, danseur, comédien, metteur en scène et circassien.



Par "**circuit court**", on entend un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par **la vente directe du producteur** au consommateur, soit par **la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire** entre l'exploitant et le consommateur.

La notion de "produits locaux" regroupe l'ensemble des produits alimentaires fabriqués, transformés et commercialisés par des artisans Métiers de bouche, commerçants et agriculteurs du territoire LEADER Maurienne.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Plancher et plafond de dépenses :
2 000 € HT/ 150 000 € HT

Le matériel d'occasion est éligible :
sous conditions

Ne pourront pas être retenus :
véhicule motorisé, auto-construction, matériel de renouvellement et de mise aux normes.

